



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 juin 2014

Communiqué de presse

Poursuite du déménagement des services de la Préfecture dans les nouveaux locaux du centre ville

La section circulation (cartes grises, permis de conduire, annulation et suspension des permis de conduire, taxis, auto-écoles) de la préfecture située à l'immeuble Bishop (ex-bâtiment des Douanes) **sera fermée du jeudi 19 juin à 11h00 au lundi 23 juin 2014 inclus** afin de procéder à son déménagement dans le nouveau bâtiment D de la préfecture.

A partir du mardi 24 juin 2014, l'accès aux nouveaux locaux se fera par la rue Louis Blanc aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 :
accueil des particuliers

Le lundi, mardi, et jeudi après midi de 14 h 30 à 16 h 00 :

- accueil sur rendez-vous des particuliers
- accueil des professionnels du SIV (garages, huissiers, établissements financiers...)

Modalités de prise de rendez-vous :

- par mail à l'adresse circulation@martinique.pref.gouv.fr

Rappel : les demandes de permis de conduire ou de cartes grises peuvent être transmises à la préfecture par la voie postale ainsi que les demandes de non gage.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 / 06-96-28-34-42 -audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1